



Rupture d'un contrat de professionnalisation et relation avec le CFA

Par **Bhd-Br**, le **22/01/2024** à **16:17**

Bonjour,

Je suis actuellement en Master en alternance.

J'effectue mon alternance depuis le 13/03/2023, en contrat de professionnalisation.

J'ai appris cette semaine que le directeur marketing (mon tuteur) a démissionné et que mes 2 collègues du marketing se sont fait licencier.

Je me retrouve donc seul au marketing, sans tuteur et N+1 et sans tâches à effectuer.

J'en ai parlé à mon centre de formation, qui m'a orienté sur une rupture à l'amiable en m'affirmant que je n'aurais qu'un mois pour retrouver une entreprise sous peine de devoir quitter la formation.

J'ai eu un point ce jour avec la DAF de mon entreprise qui m'a parlé de rupture à l'amiable. J'ai botté en touche, sans donner ni accord ni désaccord.

J'ai plusieurs questions qui me viennent à l'esprit :

- Si la rupture est à l'initiative de l'employeur, est-ce que je peux bénéficier de plus d'un mois pour trouver une nouvelle entreprise ?

- Dans le cas où mon employeur me licencierait, est-ce que je peux également bénéficier de plus d'un mois pour trouver une entreprise ?

- Est-ce que je peux faire les choses dans cet ordre : trouver une nouvelle entreprise, signer

la promesse d'embauche avec la nouvelle entreprise et ensuite seulement signer une rupture à l'amiable, pour me sécuriser ?

J'ai une grosse inquiétude sur le délai d'un mois pour trouver une nouvelle entreprise que je trouve très court au vu du contexte actuel.

Je précise que j'ai plus de 30 ans.

Merci d'avance pour vos réponses.